



## Auteur de sinistre de mauvaise foi

Par **NicolasBordeaux**, le **03/02/2014** à **13:53**

Bonjour,

Je possesseur d'une moto stationnée dans un parking public, et elle est assurée tous risques.

En manœuvrant, un automobiliste est rentré dedans, la faisant tomber.

L'agent d'exploitation du parking, présent lors des faits, a constaté le sinistre et a relevé l'identité de la personne (Nom, Prénom, Téléphone, N°Pièce d'identité, immatriculation et type de véhicule)

Le sinistre a été déclaré à l'assurance, l'agent d'exploitation a envoyé un témoignage écrit à la demande de mon assurance.

Il s'avère que l'immatriculation du véhicule est fausse (erreur de saisie ou doublette ?) et que la personne, contactée par l'assurance refuse d'assumer les faits.

Je me trouve donc à devoir payer une franchise alors que la personne est identifiée mais refuse de donner les coordonnées de son assurance.

Je me fais balader entre la police qui refuse de prendre ma plainte (pas de délit de fuite), et l'assurance qui me demande de payer la franchise.

J'avoue que je suis perdu, je suis à l'écoute de vos conseils.

Merci

Par **chaber**, le **03/02/2014** à **17:06**

bonjour,

[citation]L'agent d'exploitation du parking, présent lors des faits, a constaté le sinistre et a relevé l'identité de la personne (Nom, Prénom, Téléphone, N°Pièce d'identité, immatriculation et type de véhicule) [/citation]donc pas de délit de fuite

[citation]Je me trouve donc à devoir payer une franchise alors que la personne est identifiée mais refuse de donner les coordonnées de son assurance[/citation]pour l'instant votre assureur exécuté le contrat qui a été signé.

[citation] l'agent d'exploitation a envoyé un témoignage écrit à la demande de mon assurance. [/citation]Avec tous les éléments relevés et le témoignage, une action en justice pourrait être envisagée via votre défense-recours et/ou la protection juridique de votre contrat

Par **NicolasBordeaux**, le **05/02/2014** à **17:40**

Merci pour votre réponse.

Si je comprends bien, c'est à mon assurance de lancer les recours ?